



Plateforme
des ALE
Wallonnes

Madame la Ministre Christie Morreale
Vice-présidente du gouvernement wallon et ministre de l'Emploi,
de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances
Rue Kefer, 2
B- 5100 Namur

Tournai, le 26 mai 2021

Interpellation relative à l'élargissement des conditions d'éligibilité pour pouvoir s'inscrire en qualité de prestataire auprès d'une ALE

Madame la Ministre,

Il y a quelques semaines de cela, nous nous étions permis de vous interpeller au sujet de l'élargissement des conditions d'éligibilité pour pouvoir prester en ALE. En absence de réponse, nous nous permettons, à nouveau, de vous écrire sur ce même sujet, que nous considérons d'une importance capitale pour le bien-être social et psychologique des prestataires ayant pu profiter de ces conditions élargies pour s'inscrire auprès d'une ALE.

Comme nous vous le signalions, Madame la Ministre, cette mesure a permis d'inscrire plusieurs centaines de nouveaux prestataires à l'échelle de la Wallonie, mais aussi de faire découvrir la mesure ALE à des centaines d'autres. Plus important encore à nos yeux, cette mesure a permis à certains nouveaux prestataires de renouer rapidement avec le monde du travail et de retrouver un sentiment d'utilité après avoir parfois été une victime directe de la « crise Covid ».

Comme vous le savez, l'AGW qui régit l'élargissement des conditions d'éligibilité prendra fin le 30 juin. Si les indicateurs et le succès de la campagne de vaccination semblent pouvoir laisser envisager un net recul de la pandémie, il reste évident que ses répercussions sur le marché de l'emploi se feront sentir de longs mois encore. La PAW estime qu'il serait dommage que des personnes ayant repris goût à la vie active se voient à nouveau contraintes de l'abandonner du jour au lendemain, faute de remplir les « conditions de base » nécessaires à l'inscription comme prestataire ALE.

Pour toutes ces raisons, la PAW se permet de vous demander, Madame la Ministre, d'envisager une prolongation de la période des conditions d'éligibilité pour pouvoir prester en ALE.

En vous remerciant du temps que vous aurez consacré à la lecture de ce courrier et dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Madame la Ministre, l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean-Michel Lovinfosse

Marc Lison

Co-présidents